



BULLETIN ADHESION 2020-2021 Club Breinois de Char à Voile (CBCV)

Le **CBCV** est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, et a pour objet :

- o de regrouper les pratiquants de char à voile tous niveaux et tous supports confondus,
- o de représenter les pilotes auprès de la Fédération Française de Char à Voile,
- o d'organiser des journées « découvertes et promotionnelles » du char à voile,
- o d'organiser des compétitions de niveau départemental, régional, national et international.

ADHESION

- o **J'adhère au titre de membre du CBCV pour l'année 2020/2021**
- o **Adhésion pour les plus de 18 ans : 30 €**
- o **Adhésion pour les moins de 18 ans : 15 €**
- o **Adhésion famille : 15 € par personne supplémentaire**
- o **J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux autres membres de l'association.**

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Fixe : Mobile : E-mail :

N° de Voile : N° licence FFCV : Type de char à voile :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom.....Tél :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e), Père, Mère, Tuteur *, autorise mon fils, ma fille *
..... à participer au programme sportif proposé et organisé par le CBCV pendant la période
du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. En cas de nécessité, j'autorise les organisateurs à faire transporter mon
enfant en milieu hospitalier.

Fait à : Le : / / 2020 Signature :

* Rayer les mentions inutiles

LICENCE 2020-2021



La licence est obligatoire pour chaque adhérent du CBCV, afin de pouvoir rouler ensemble en étant couvert par une assurance. Votre licence 2019-2020 reste valable jusqu'au 31 août 2020.

Il existe deux types de licences :

- Licence Compétition (Jeune **42 €**, Adulte **98 €**) pour la saison 2020-2021, et participer aux différentes compétitions organisées par la FFCV.
- Licence Loisir à **69 €** pour la saison 2020-2021, et participer aux rassemblements du CBCV, et à tout évènement en mode loisirs.

L'obtention du certificat médical est obligatoire au préalable à toute demande de licence. Vous devrez le joindre à votre demande de licence faite au CBCV.

Cas 1 : vous prenez une licence pour la première fois :

- Vous devez faire remplir par votre médecin traitant le certificat médical au format FFCV, fourni en pièce jointe.

Cas 2 : vous renouvelez votre licence, et vous avez plus de 40 ans :

- Vous devez faire remplir par votre médecin traitant le nouveau certificat médical au format FFCV.

Cas 3 : vous renouvelez votre licence, vous avez moins de 40 ans et un certificat médical de moins de 3 ans :

- Vous devez pouvoir remplir le questionnaire de santé "QS-Sport" (CERFA 15699-01) sans avoir une seule réponse à « oui » et attester sur l'honneur cette information dans le cadre ci-dessous.
- Dans le cas contraire (au moins une réponse "oui"), vous devez consulter votre médecin traitant et lui faire remplir le nouveau certificat médical au format FFCV.

Attestation sur l'honneur du QS-Sport

Je soussigné(e),atteste sur l'honneur que toutes mes réponses sont "non",
(aucune réponse à « oui ») lors du remplissage du questionnaire de santé QS-SPORT.

Je garde mon questionnaire rempli et je ne le transmets pas au CBCV, pour des raisons de secret médical.

Fait à : Le : / / 2020 Signature :

Fait à : Le : / /

Signature du pilote :

Pièces à fournir impérativement pour votre demande de licence :

- Ce formulaire rempli et signé.
- Le certificat médical au format FFCV, signé par votre médecin, ou bien un certificat médical de moins de 3 ans (pour les moins de 40 ans).
- Le paiement global (adhésion + licence) par chèque à l'ordre du CBCV, envoyé à Thierry de VISME, 3 rue Jules Laisné, 44400 REZE, ou bien virement (IBAN CBCV **FR76 1027 8361 9900 0115 1630 161** et BIC : **CMCIFR2A**) et documents envoyés à tdevisme@free.fr.